



VIEIRA JOSE POELES CHEMINEES

Tailleur de Pierre - Cheminée sur mesure - Carrelage - Maçonnerie

SIEGE SOCIAL

44, rue des Gillettes

03 170 – BEZENET

Tél/Fax : 04 70 02 99 22

Ou 06 09 67 77 71

E-Mail : vieira.josemanuel@orange.fr

www.vieira-poele-cheminee.fr

MAGASIN

67 route de Paris

03 000 – AVERMES

Tél/Fax : 04 70 20 60 87

Ou 09 53 25 30 47

E-Mail : vieira.josemanuel@free.fr

OUVERTURE DU MAGASIN :

Du Mardi au Samedi

De 10 H 00 à 12 H 00 et 14 H 00 à 19 H 00



Zone 58 et Nord 03

BOUTIQUES DU FEU

Franco Belge



CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 111-28 DU CODE CIVIL MODIFIE LE 12 MAI 2009 ARTICLE 11

Toute personne physique ou morale doit à l'ouverture de tout chantier être en mesure de justifier qu'elle a souscrit un contrat d'assurance la couvrant pour cette responsabilité.

~~~~~

En ce qui concerne l'entreprise qui a posé le conduit de fumée, elle doit nous faire part de sa **garantie décennale en fumisterie**, mentionnée ainsi par le fait qu'aucun autre contrat d'assurance ne couvre la pose d'un conduit de fumée métallique.

La garantie décennale en couverture, charpente, maçonnerie et chauffage ne couvre pas la fumisterie.

Quiconque contrevient aux dispositions des articles L.241 à L.242.1 du présent code sera puni d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de 75 000.00 Euros ou de l'une de ces deux peines seulement.

A défaut, faite nous parvenir une attestation sur l'honneur du responsable légal de la Société qui a posé le conduit, certifiant la bonne conformité de la pose du conduit métallique respectant le DTU de la cheminée 24.1. (Conduit métallique isolé).

Tous incidents intervenus dans les 10 ans suite à l'installation du générateur d'énergie dans ce conduit mentionné ci-dessus pourront entraîner la culpabilité du responsable légal de la Société qui a installé le conduit dans le cadre du domaine pénal.